

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2023

PORTANT AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA CONFIANCE AUX
PROFESSIONNELS DE SANTÉ - (N° 362)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS336

présenté par
Mme Rist, rapporteure générale

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« dont la liste est fixée »

les mots :

« obligatoire et définis ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.